



## TARIFS MODULES\*

Accueils de loisirs périscolaires

### Communauté de communes des PORTES DE ROSHEIM

Année scolaire 2021/2022

UNE MAJORATION DE 20 % EST APPLIQUEE SUR L'ENSEMBLE DES TARIFS POUR LES ENFANTS N'HABITANT PAS LA COMMUNAUTE DE COMMUNE DES PORTES DE ROSHEIM.

En fonction du quotient familial\*  
Quotient familial plancher : 400

LE TARIF PLAFOND EST APPLIQUE POUR LES FAMILLES NON ALLOCATAIRES CAF OU MSA\*\*

Quotient familial plafond : 3000

Tarifs modulés en fonction du quotient familial\*\*

Bases mensuelles / tarif annuel	Allocataires CAF ou MSA								Selon formule	
	COMCOM									
	4J/SEM		3J/SEM		2J/SEM		1J/SEM		Mini	Maxi
	Min	Max	Min	Max	Min	Max	Min	Max		
Midi seul	141,00	232,70	105,80	174,50	77,60	128,00	40,50	66,90	+ 20 % sur la formule choisie.	
Soir seul (jusqu'à 18h30)	64,80	106,90	48,60	80,20	35,60	58,80	18,60	30,70		
Midi + Soir	185,20	305,60	138,90	229,20	101,90	168,10	53,20	87,90		
	Min				Max				Mini	Maxi
Mercredis demi journée sans repas (08h00-12h00 ou 14h00-18h30)	26,30				43,40				31,60	52,10
Mercredis demi journée avec repas (08h00-14h00 ou 12h00-18h30)	44,80				73,90				53,80	88,70
Mercredis (08h00 - 18h30)	60,40				99,70				72,50	119,60
4 Midis + 4 Soirs + Mercredis (08h00 - 18h30)	233,30				384,90				280,00	461,90
	Min				Max				Mini	Maxi
Accueil périscolaire ponctuel										
Midi seul (à l'unité)	14,10				23,30				16,90	28,00
Soir seul (à l'unité)	6,50				10,70				7,80	12,80
Midi + soir (à l'unité)	19,60				32,30				23,50	38,80
	Min				Max				Mini	Maxi
Mercredi ponctuel										
Mercredi demi journée sans repas (à l'unité)	9,70				16,00				11,60	19,20
Mercredi demi journée avec repas (à l'unité)	16,50				27,20				19,80	32,60
Mercredi repas ponctuel	14,10				23,30				16,90	28,00
Mercredi journée (08h00 - 18h30) (à l'unité)	22,20				36,60				26,60	43,90
	Min				Max				Mini	Maxi
Vacances scolaires										
Semaine de 4 jours si jour férié	60,00				99,00				72,00	118,80
Semaine de 5 jours	75,00				123,80				90,00	148,60

Une réduction s'applique pour les fratries:

- 5 % à partir du 2ème enfant
- 10% à partir du 3ème enfant
- 15% à partir du 4ème enfant

Les tarifs affichés sont des tarifs subventionnés par la Communauté de Commune et par la CAF.

\*\* Justificatif exigé

date :

Visa de la collectivité



Laurent BECK

Directeur Général de l'ALEF

